



HAL
open science

**Alain Messaoudi, Les arabisants et la France coloniale
(1780-1930)**

Dominique Avon

► **To cite this version:**

Dominique Avon. Alain Messaoudi, Les arabisants et la France coloniale (1780-1930). Cahiers de la Méditerranée, 2017, pp.321 - 327. 10.4000/cdlm.9651 . hal-04125272

HAL Id: hal-04125272

<https://hal.science/hal-04125272>

Submitted on 12 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale
(1780-1930)*, Paris, ENS Éditions, 2015, 556 p.**

Dominique Avon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/9651>

DOI : [10.4000/cdlm.9651](https://doi.org/10.4000/cdlm.9651)

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2017

Pagination : 321-327

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Dominique Avon, « Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale (1780-1930)*, Paris, ENS Éditions, 2015, 556 p. », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 95 | 2017, mis en ligne le 15 juin 2018, consulté le 19 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/9651> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.9651>

Ce document a été généré automatiquement le 19 janvier 2021.

© Tous droits réservés

Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale (1780-1930)*, Paris, ENS Éditions, 2015, 556 p.

Dominique Avon

- 1 Pôle central des études arabes et islamiques durant tout le XIX^e siècle, la France présente des faiblesses en la matière au début du XXI^e siècle. Alain Messaoudi pose ce constat pour introduire un ouvrage d'une érudition remarquable, qui prolonge sa thèse de doctorat. Son étude est inscrite dans la ligne d'une « nouvelle histoire du fait colonial », décomplexée. Ses représentants ne prennent pas *Orientalism* comme pivot épistémologique, mais ils reconnaissent la place du travail d'Edward Said, acquise et conservée dans plusieurs programmes de formation universitaire. Sans le dire, A. Messaoudi se place à la suite de Maxime Rodinson qui, en temps réel, avait su analyser l'apport et les limites de l'essai. Tenant compte des enjeux politiques, sociaux et religieux du moment colonial, il écrit une histoire de l'orientalisme français savant centré sur la philologie et la linguistique, combiné à une histoire de l'enseignement de l'arabe. Ce faisant, il déconstruit plusieurs lieux communs.
- 2 Les enjeux institutionnels constituent, en eux-mêmes, la matière d'une thèse. A. Messaoudi se penche sur les sections liées à l'étude de la langue et de la civilisation arabes de quatre lieux de formation que sont le Collège royal, uni à l'Université en 1773 et devenu Collège de France, le Collège Louis-le-Grand qui accueille l'École des jeunes de langue, l'École spéciale des Langues orientales (1795) devenue l'École des Langues orientales, dont le succès pérenne repose sur la liberté de ses enseignants, la gratuité et la publicité de ses cours, enfin l'École pratique des hautes études (IV^e et V^e sections). Il met en regard ces initiatives d'importance avec la pauvreté du paysage universitaire français pour ce qui est de l'enseignement de l'arabe. Il associe ces lieux de savoir et d'apprentissage à d'autres instances que sont, à Paris, la Société asiatique, la Société de géographie, l'Athénée oriental, la Société d'histoire de France, la Société d'anthropologie et la Société d'ethnographie. Il associe à ce tableau les institutions fondées en province (Marseille, Lyon, Bordeaux, Nancy, Strasbourg) et, de l'autre côté

de la Méditerranée, en Tunisie, en Égypte (École française du Caire), au Maroc, mais surtout à Alger qui concentre, entre autres, une École normale, une Société coloniale et une Société archéologique. A. Messaoudi relie ces institutions aux ministères de tutelle (la Guerre, les Affaires étrangères, le Commerce et les Travaux publics, l'Instruction publique) et les met en perspective avec des lieux de recherche et de transmission britanniques ou germaniques, ainsi qu'avec les cadres pérennes ou temporaires de rencontres que sont l'Association internationale des professeurs ou les Congrès d'orientalistes lancés en 1873 à Paris. Il prend soin de ne pas négliger les structures confessionnelles d'enseignement que sont la Faculté théologique catholique ou le Séminaire rabbinique de Paris, le collège musulman Sadiki de Tunis, l'Université Saint-Joseph de Beyrouth ou l'École normale israélite orientale. Pendant près d'un siècle et demi, Paris s'impose comme pôle central savant et éducatif. En dépit de réalisations ponctuelles et de l'implantation provinciale d'enseignements de l'arabe dans le cadre d'instituts coloniaux, créés par les chambres de commerce soucieuses de briser le monopole de l'École coloniale de Paris, la capitale monopolise l'essentiel des études arabes.

- 3 Parmi les critères retenus pour étudier les relations entre groupes socioprofessionnels, il importe de souligner celui qui permet de distinguer les postes statutaires liés à des revenus corrects, et les postes à revenu modeste, soumis aux aléas. Les divisions majeures opposent « Européens » d'un côté, « Orientaux » de l'autre, Français et Algériens colons ici, « indigènes » colonisés là. Mais A. Messaoudi ne s'en contente pas. Il met le doigt sur des lignes de partage plus fines, il ne néglige ni l'inertie administrative, ni l'ignorance de responsables politiques, ni les jalousies humaines à l'origine de corporatismes. Ainsi, autour de 1830, le « caractère progressif de l'absorption des jeunes de langue par l'École des langues orientales permet le maintien de dynasties familiales qui, par leur ancrage dans les échelles, sont suffisamment orientalisées pour désamorcer ou freiner un mouvement de distinction et de séparation entre Occident et Orient. La dénomination même des interprètes au service des Affaires étrangères – « drogman » – conserve une apparence étrangère, proche du mot en usage en persan, en arabe et en turc, sans être supplantée par la forme latinisée « truchement », que ce soit dans les actes officiels ou dans l'usage courant (p. 69). Le drogman, souvent un « indigène », est distingué de l'interprète militaire, dont il ne partage ni le prestige en temps de conquête, ni la place sociale (p. 125), une situation qui n'empêche pas des passages de l'un à l'autre groupe. Le corps des interprètes militaires, composé de quelques dizaines de membres, est organisé en 1845, sur la base d'une distinction entre « interprètes qualifiés » et « domestiques-interprètes ». En 1854, la démarcation est renforcée par la condition de nationalité française pour être titularisé dans le corps, alors que le serment de fidélité spécial à l'empereur est imposé à tous. Après 1870, une autre distinction s'affirme davantage, celle entre le milieu savant qui travaille à Paris ou Alger, et les informateurs qui n'ont pas les outils conceptuels et méthodologiques pour élaborer le discours de saisie de l'objet : du fait des exigences nouvelles en matière de recherche et en dépit de leurs compétences linguistiques respectives, les drogmans ou les interprètes militaires sont surtout cantonnés au travail de terrain, périphérique, et celle des « répétiteurs indigènes » (expression post-1870) est limitée à la collaboration pédagogique.
- 4 En matière politique, les catégories « monarchistes » et « républicains » ne permettent pas de déterminer une conception univoque de la colonisation. Souvent issus de familles monarchistes, les drogmans restent à l'écart du mouvement arabophile

favorable à l'établissement d'une nation sœur arabe, à côté de la nation française. Mais, dans la seconde moitié du siècle, à « l'Occident du monde arabe, l'arabophilie se conjugue plus souvent avec un républicanisme modéré, voire un conservatisme monarchiste, qu'avec un radicalisme égalisateur et progressiste » (p. 460). A. Messaoudi propose une clef pour comprendre les divergences entre « modérés » et « radicaux » : « Sous une bannière patriotique commune, la défense anticolonialiste des Arabes opprimés en Orient et l'exaltation des petits colons algériens luttant contre les usages féodaux arabes et la superstition des marabouts sont deux courants qui traversent le radicalisme » (p. 415). Il montre également que les références confessionnelles sont loin de recouper les choix politiques et idéologiques. Au demeurant, le milieu savant favorise à la fois le franchissement des frontières ou, *a contrario*, la constitution d'alliances contre des tiers. C'est un agnostique, Savary, qui est à l'initiative de la transformation de la mosquée Ketchaoua en cathédrale catholique. Et, dans le milieu des arabisants savants non musulmans se côtoient des islamophiles anticléricaux, des athées antireligieux, des catholiques missionnaires ou, au contraire, favorables à un dialogue interreligieux avant la lettre. En 1880, les « élèves indigènes » sont plus nombreux à étudier dans les écoles arabes-françaises tenues par les prêtres et des religieux que dans l'ensemble des établissements d'État (p. 408). Les conversions dans les deux sens existent, peu nombreuses ou méconnues et parfois réversibles ; elles attendent encore leurs historiens. Enfin, les distinctions entre militaires et civils s'amenuisent à mesure que la colonisation s'inscrit dans la durée. La connaissance de la langue arabe dans le milieu des officiers est à la fois liée aux nécessités de leur fonction lors de la conquête et au souci de certains de rapprocher les populations. C'est Constantine, notamment du fait de ses liens avec Tunis, qui est « le centre de la collaboration la plus poussée entre les officiers français et les savants musulmans » (p. 187), dans certains cas grâce à des unions de soldats avec des femmes musulmanes ou juives, phénomène qui se raréfie après 1870. Du côté des civils, le projet d'imposer la connaissance de la langue arabe à l'ensemble des employés des services administratifs et scolaires fait place, en 1850, à un système de primes incitatives qui perdure jusqu'à la décolonisation : « Dans un contexte de tensions sociales exacerbées par la violente dépossession foncière dont les musulmans ont été l'objet [...] les interprètes judiciaires et les administrateurs civils – en partie d'anciens interprètes militaires ayant quitté une armée ébranlée à la fois par la défaite de 1870 et par la perte de l'essentiel de sa fonction administrative en Algérie –, étaient trop proches des colons pour s'affirmer comme de nouvelles figures médiatrices entre une société indigène désorganisée et un colonat triomphant. Le relais a été pris par les instituteurs et les professeurs – et en premier lieu par ceux d'entre eux qui ont manifesté leur capacité à maîtriser les langues usuelles, dans le cadre d'une politique scolaire dont l'un des enjeux essentiels est de développer une culture commune aux *Européens* et aux musulmans » (p. 489).

- 5 À partir de ce triple éclairage, la fondation d'institutions, l'agencement des groupes humains, les options idéologico-politiques, A. Messaoudi est en mesure de proposer une périodisation en trois temps, les deux inflexions se situant dans la décennie 1840 puis dans la décennie 1870 :
- 6 1. À la fin du XVIII^e siècle, la tradition érudite française est animée par un préjugé globalement favorable pour le monde arabe et islamique, ce qui n'empêche pas les savants d'être convaincus d'avoir une mission à son égard. Les analogies entre les expéditions d'Égypte et d'Alger sont soulignées : volonté de domination politique et économique ; souhait d'élargir les frontières de la science, et de transmettre un

message civilisateur fondé sur l'idée de droits universels. Faute d'unité et de prestige, le groupe disparate des interprètes ne joue pas de rôle important dans la définition de la politique de pérennisation de l'occupation et de son extension à l'intérieur des terres, comme dans le type de relation à établir avec les autorités locales (p. 154-155). Quant aux arabisants parisiens, ils ne semblent pas avoir « manifesté publiquement leur opinion politique sur la question d'Alger » (p. 157).

- 7 2. Dès lors que la colonisation est assumée, « la République est finalement plus frileuse que la monarchie qui avait favorisé l'enseignement de l'arabe dans les collèges royaux de Marseille, "porte de l'Orient", et de Montpellier » (p. 279). Les saint-simoniens jouent un rôle néanmoins actif et l'expérience franco-égyptienne de collaboration et d'enseignement mutuel (1826-1830), marquée par la présence de l'imam égyptien Rifa'at al-Tahtâwî, reste un modèle que les savants français souhaitent reproduire avec les lettrés algériens, en dépit du contexte de guerre ouverte (p. 91). De fragiles initiatives publiques ou privées visent à donner une formation à des prisonniers politiques, puis à des pensionnaires, en vue de les préparer à l'interprétariat, à la carrière militaire et à la perception des impôts dans les tribus. Un projet d'école franco-algérienne et un autre de construction d'une mosquée à Paris, tombent dans l'oubli. De l'autre côté de la Méditerranée, les collèges arabes-français sont créés, mais sans connaître de développement important et trois chaires publiques d'arabe, à Alger, à Constantine et à Oran, constituent des points d'ancrage pour établir des relations de type nouveau. Mais l'État français ne se donne « jamais les moyens de réaliser l'ambitieux projet de former une élite algérienne musulmane moderne. Les demi-mesures de l'État s'expliquent par un souci d'économie, mais aussi par l'indécision fondamentale dans laquelle le gouvernement demeure, les contradictions internes au projet colonial algérien bloquant toute véritable initiative » (p. 217).
- 8 3. Dans la troisième phase, l'idée d'un concert des nations occidentales-orientales laisse place au développement de la puissance de l'Empire français. Les Algériens d'origine européenne, plus nombreux, assurent les fonctions d'encadrement. Les arabisants sont partagés entre pôle savant et pôle pratique, académisme et mission civilisatrice, les uns sensibles à la perspective des « républicains modérés », les autres davantage à celle des « radicaux » qui ne reconnaissent pas les « indigènes » comme des partenaires à égalité. L'École des Langues orientales change de statut pour devenir un établissement d'enseignement supérieur au même titre que l'École des chartes ou le Collège de France, avec un programme qui allie formation savante et préparation aux carrières diplomatiques et coloniales. Elle « a pu jouer un rôle dans la constitution ou le renforcement d'une culture coloniale commune. Mais il n'est pas certain que son identité, renforcée en 1914 par son statut de grand établissement, s'articule autour du projet colonial. Il est même vraisemblable que les Langues orientales tendent à mettre en avant ce qui les rattache aux Affaires étrangères pour mieux affirmer leur spécificité par rapport à l'École coloniale fondée en 1889 » (p. 350). Elle collabore à la politique spécifique des protectorats, et ne dispute pas à l'École supérieure des lettres d'Alger la formation des interprètes militaires et des administrateurs. Les liens de la France avec l'Orient méditerranéen sont forts, mais la part « des études arabes reste cependant relativement modeste dans l'enseignement supérieur qui se développe à Beyrouth entre 1880 et 1914 » (p. 429).
- 9 Le dissensus autour du statut de la langue arabe selon les différents acteurs (praticiens du quotidien, hommes de religion, spécialistes de littérature classique, anthropologues,

historiens, sociologues et politistes) couvre l'ensemble de la période. C'est l'expédition d'Alger qui rend vive la question de l'unité linguistique du monde arabe, les uns soulignant la diversité des parlers, les autres insistant sur l'unité qui les dépasse. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : sacralité liée au rapport au texte coranique ; écart entre une langue écrite longtemps figée et les parlers locaux qui n'ont cessé de se transformer ; maintien de l'alphabet arabe ou adoption de l'alphabet latin au nom d'une certaine conception du progrès ; identités maghrébines – ou spécifiquement algérienne – face à la Nahda qui naît entre Le Caire et Beyrouth avant de s'étendre à d'autres centres, comme Damas ou Tunis ; place de la langue berbère ; force de l'imprimé, désormais autorisé, qui multiplie les sources d'expression écrite. Après 1848, dans une perspective républicaine universaliste, le français est promu comme langue de « civilisation » à l'échelle nationale (contre les parlers locaux), européenne (face à l'anglais, l'allemand et l'italien) et méditerranéenne (face à l'arabe et au turc). Cette ligne de force règle la question linguistique en Algérie au niveau de l'enseignement primaire : l'arabe n'est jamais mis en position de pouvoir rivaliser avec le français, considéré comme le véhicule de l'unité, du fait de l'hétérogénéité des populations, y compris européennes. La quarantaine d'écoles arabes-françaises fondées de 1850 à 1870 sont des lieux de méthodes innovantes, un creuset pour filles et garçons, en vue de rapprocher « la nation française » et le « peuple musulman » par la promotion d'une conception moderne de la langue arabe sans remettre en question son caractère sacré pour les musulmans, mais leur nombre décroît vite sous la III^e République. Dans le contexte de la mise en œuvre de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire après 1880, le décret de 1883 inclut l'arabe et le berbère au certificat d'étude, mais ces langues sont facultatives pour les Européens. La réforme de 1898 ne remet pas fondamentalement en question ce schéma, et les relations entre écoles primaires et médersas dépendent beaucoup des relations interpersonnelles.

- 10 Dans le secondaire, les initiatives visant à organiser l'enseignement de l'arabe montrent l'attachement à la langue arabe de responsables comme Bresnier pour en faire un outil susceptible de participer à la formation de l'élite de la société. Jusqu'en 1914, les autorités académiques et éducatives font preuve d'un enthousiasme certain. L'arabophilie présente dans la première génération de colons fait que, dans la seconde génération, il y a des interprètes et des enseignants d'arabe. Les collèges de Constantine et d'Oran sont une réussite relative, tout comme le collège (impérial) arabe-français (1858-1863) bien qu'il reste sous l'autorité directe du ministère de la Guerre. Trois médersas départementales sont créées en 1850 dans le but de former un personnel judiciaire et religieux de bon niveau (p. 299). Mais des ombres nuancent ce tableau : le collège puis lycée d'Alger ne parvient pas à imposer l'arabe comme langue vivante ; les programmes sont d'abord pensés pour les Européens, non pour les arabophones de naissance ; la condition de fonctionnaire des enseignants musulmans implique une rupture avec leur statut religieux personnel et, souvent, avec les solidarités familiales. De ce fait, l'échec du projet de culture scolaire commune, binationale et bilingue, est sans appel. Au fond, les responsables politiques français n'ont jamais pris la mesure de ce que pouvait signifier le vague souhait de valorisation des « indigènes » selon des critères clairement établis.
- 11 Le bilan du travail savant autour de la langue arabe est, quant à lui, significatif. Au fil des décennies, la France est le lieu d'élaboration, d'édition et de diffusion d'un nombre tout à fait considérable d'ouvrages : dictionnaires, grammaires, manuels, encyclopédies. Au sein des études littéraires les *Aventures d'Antar* viennent rejoindre les

Mille et une nuits parmi les best-sellers (l'intérêt pour la poésie est plus tardif chez les Français que chez les Allemands ou les Anglais). Dans le champ des études sur les sciences en langue arabe, à côté des biographies savantes, des trésors oubliés sont redécouverts, notamment en médecine, en astronomie et en philosophie. Le travail sur le droit islamique est plus tardif, il est lancé au milieu du siècle par le *Précis de jurisprudence musulmane*, complété et corrigé quarante ans plus tard par un *Traité élémentaire de droit musulman algérien*. Parmi d'autres, en effet, Langlès craint que la traduction de traités de religion et de jurisprudence musulmans, ou d'ouvrages politiques et philosophiques européens, ne heurte des musulmans. A. Messaoudi sait mettre en évidence les majeures et les mineures d'un moment, en fonction des modes littéraires ou des équilibres politiques, du poids plus ou moins important du milieu savant par rapport aux éditeurs, du nombre de lecteurs sensibilisés ou non à « l'Orient » en fonction de l'actualité, des différents types d'adaptation ou de création d'une œuvre. Il porte une attention toute particulière aux revues, à leur rédaction et à leur public : le *Journal asiatique* et le *Journal des savants* de niveau académique ; le *Moniteur algérien*, journal officiel de la colonie ; la *Revue algérienne* de tendance catholique et *L'Algérie. Courrier d'Afrique, d'Orient et de la Méditerranée*, organe saint-simonien. Il s'arrête à raison sur le *Mobacher*, journal financé par l'État, dont le rôle initial consiste à montrer l'attachement de la France à l'islam et à l'arabité en mettant l'accent sur une histoire plus spécifiquement algérienne, tout en promouvant la modernité sur le modèle des revues arabophones d'Orient : il emploie des lettrés musulmans, comme Mohammed b. Mostefa Kamal, qui agissent par ailleurs pour promouvoir une presse et une édition indépendantes du pouvoir. Néanmoins, le *Mobacher* « n'est plus à la veille de la Grande Guerre qu'un austère journal officiel publiant les actes du gouvernement pour un lectorat spécialisé de fonctionnaires » (p. 239). Cette liste des publications n'est pas exhaustive. Parmi d'autres, il faut encore retenir le *Bulletin* (puis *Mélanges*) de la *Faculté orientale* (qui deviendra l'Université Saint-Joseph) de Beyrouth, et *El Misbah. Journal de l'Afrique mineure* qui appelle à un relèvement moral et intellectuel des Arabes passant par la généralisation de l'enseignement de leur langue.

- 12 Les savants français ont-ils œuvré à l'entreprise et à la culture coloniales ? La réponse est positive : William Marçais lie la connaissance de la langue arabe et celle des sociétés majoritairement musulmanes, il justifie la domination politique française et il vante des mœurs traditionnelles tout en s'engageant en faveur de la réforme de l'islam, en parallèle avec Dominique Luciani qui travaille sur le droit. A. Messaoudi affirme, par ailleurs, la complémentarité plus que l'opposition entre l'École d'Alger et la Mission scientifique au Maroc. Mais il démontre aussi que ces savants contribuent à l'élaboration d'outils en faveur de définition des identités arabe, algérienne, berbère, musulmane, jouant parfois les unes contre les autres en fonction des affinités électives : « Il y a des interactions entre la tendance au purisme qui se manifeste chez les arabisants français dans les années 1890 à 1910 et le développement d'un nationalisme arabe qui prône le retour aux sources et la réforme islamique. Ce mouvement général accompagne les progrès d'une science philologique que motive la quête d'un état originel. Il se manifeste par la formalisation de la séparation entre langue classique et langue usuelle, confortée par les programmes scolaires, et par un souci nouveau de dégager des parlers authentiques purs de tout contact avec la *lingua franca* et les parlers européens » (p. 462). C'est en mettant en évidence cette tension, qui traverse déjà l'œuvre de Silvestre de Sacy ou les missions de Joseph Agoub, qu'A. Messaoudi prouve,

s'il en était besoin, toute la valeur d'une démarche scientifique inductive fondée sur un patient dépouillement de sources, en vue de construire un objet au fur et à mesure.

AUTEUR

DOMINIQUE AVON

Université du Mans

Centre de Recherches historiques de l'Ouest (CERHIO)